

Intervenant dans le cadre d'une audition sur les huiles essentielles organisée au Parlement européen puis devant des représentants de la filière Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), le maire de Grasse, Jérôme Viaud, a rappelé que la naturalité était une force de la production des huiles essentielles et que l'Europe devait veiller à la préserver au lieu de l'attaquer.

L'impact de la réglementation sur la chimie et la nature

Les échanges, qui ont duré plus de deux heures, ont porté sur l'impact de la révision des réglementations européennes en matière de chimie (révision des règlements CLP et REACH). L'audition était co-organisée par des députés européens - français, roumain et grec - en collaboration avec la Fédération européenne des Huiles Essentielles (Efeo), ce qui a permis aux Grassois, que le maire était venu appuyer en plus de ses rendez-vous dans les institutions européennes, de venir en force à Bruxelles autour du Président de Prodarom, Philippe Massé.

« A Grasse, comme ailleurs en France et en Europe, nos producteurs ont investi dans des productions naturelles, souvent bios, qui soutiennent la qualité des produits finaux mais aussi la biodiversité dans nos territoires - la filière des plantes à parfums, aromatiques et médicinales façonne nos territoires et les traditions un peu partout en Europe. Elle est au cœur du mode de vie européen. » a expliqué le maire dans une intervention qu'il a consacré aux enjeux socio-économiques, insuffisamment pris en considération dans les propositions de lois européennes, en rappelant l'exemple grassois : *« Au prix d'efforts et de batailles menées avec ma majorité municipale, qui a tenu bon face aux pressions de toute part, nous avons repris 70 hectares de terres qui étaient promises à l'urbanisation pour les rendre à l'agriculture »* a souligné le maire avant d'en venir à une inquiétude partagée par la filière et ses utilisateurs pour le secteur des parfums et cosmétiques : *« La nouvelle réglementation européenne n'a pas été pensée pour les huiles essentielles : elles sont naturelles et vous demandez à la filière d'en analyser la composition comme s'il y avait sur chaque plante une liste d'ingrédients qu'il suffirait de scanner pour avoir celle de l'huile essentielle qu'on en extrait ! Mais ce travail n'a jamais été fait pour des produits naturels. Combien de temps faudra-t-il pour développer des études ? Qui va les mener ? Qui va les payer ? Et leurs résultats seront-ils incontestables ? »* s'est interrogé le maire, à l'instar d'autres participants issus aussi bien de l'industrie que de la société civile, nombreux à réclamer à la Commission européenne des précisions sur l'application pratique des futures obligations.



Une commission européenne très mesurée

Mais sur la manière dont ces nouvelles règles vont s'appliquer, les participants sont restés sur leur faim. La Commission est demeurée d'une part très prudente et, d'autre part, plutôt vague quand elle a dû développer la manière dont les études seront demandées, réalisées et traitées, reconnaissant qu'il n'y a avait à ce jour aucun protocole commun aux pays européens pour commencer ces recherches scientifiques. Jérôme Viaud, autant que les autres participants, s'en est inquiété mais a voulu aller plus loin pour alerter la Commission sur les conséquences pratiques pour les producteurs, artisans et entreprises de la filière et les territoires qui en vivent : *« La Commission européenne a toujours dit qu'il ne s'agit pas d'interdire les huiles essentielles et vous avez en effet laissé dans votre projet de loi une porte ouverte, dîtes-vous, pour les huiles essentielles : celle des études scientifiques. Mais d'ici à ce que la science produise les résultats qui vont convaincre les acheteurs de*

continuer à se fournir en huile essentielle en Europe, combien de temps se sera écoulé ? «

Et d'ajouter : « Je vais vous le dire : le temps d'installer une incertitude dans la tête des utilisateurs, notamment étrangers, et une méfiance dans celle des consommateurs chez nous, qui les détournera de ces produits. Alors oui, c'est vrai, vous n'aurez plus à interdire les huiles essentielles : leurs producteurs auront mis la clé sous la porte et leurs productions partiront à l'étranger, dans des cultures dont je doute qu'elles seront bios, et tout ça alors que ça nous avait pris plus de 30 ans, à Grasse, pour enfin les faire revenir ! ».

Lors des premiers échanges au Parlement européen sur le texte de la Commission européenne, tous les députés qui ont pris la parole ont fait part de leurs réserves sur l'analyse des conséquences socio-économiques des mesures proposées, parfois aussi leur proportionnalité, un point sur lequel Jérôme Viaud est revenu en conclusion de son intervention : *« L'impact socio-économique de votre approche sera dramatique si vous n'améliorez pas ce volet capital de vos propositions. Le 1^{er} juin, je lance à Paris un Club de maires de villes européennes qui, comme Grasse, ont des cultures, une activité ou tradition liées aux huiles essentielles, au parfum ou aux arômes. Avec les maires de Kazanlak en Bulgarie, de Kluj-Napoca en Roumanie, de Murcia en Espagne et d'autres encore, de toute l'Europe, nous allons porter la voix de ces territoires et de ce patrimoine européen qui se sentent menacés, pour que l'exceptionnelle qualité de la production européenne soit reconnue, y compris en matière de santé publique, de sécurité et d'environnement. Avec notre expérience de maire, et celles des producteurs, entrepreneurs, associations, citoyens et consommateurs dans nos communes, nous porteront des solutions issues de la pratique chez nous et je suis convaincu qu'en les travaillant au niveau européen, on améliorera les projets qui sont aujourd'hui sur la table des institutions européennes. »*

D'après le communiqué de presse suite au déplacement de Jérôme VIAUD Maire de Grasse et Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Partager :